



Montant pension alimentaire

Par goose094

Bonjour,

Dans un souci d'avoir un deuxième avis, concernant mon fils cadet qui a 21 ans et prépare un Bachelor en alternance avec un montant de 900? /mois; la pension demandée s'élève à 200?. Est-ce cohérent, par rapport à la pension de 300? demandée pour son petit frère de 12 ans ? Je précise qu'il n'a pas de logement à sa charge. Il vit toujours au domicile familial ainsi que mon fils aîné de 24 ans qui est salarié en CDI.

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend des besoins de votre fils, en particulier de ses charges.

Avec 900 euros par mois, en partageant le logement avec d'autres membres de la famille (son parent et un frère qui a un emploi), une pension n'est peut-être pas nécessaire. Il faut voir si ce montant suffit à couvrir ses charges telles que transport, santé..., et le "surcoût" lié à sa présence au sein du foyer (nourriture, chauffage...).